Catégories: Planification pour la fin de la vie,

Catégories: ,,

Kenya

Planification successorale
La planification successorale permet de minimiser les impôts et autres dépenses liées au transfert d'actifs. Vous pouvez rédiger un testament ou, à défaut, créer un "living trust" pour gérer vos biens pendant votre incapacité.

La **procuration** est donnée par un signataire à un mandataire pour gérer ses biens de son vivant. La procuration générale confère des pouvoirs étendus au signataire, tandis que la procuration spéciale est limitée à des actes spécifiques. La procuration irrévocable ne peut être révoquée qu'avec l'accord des deux parties. Le signataire doit être capable.

La **procuration médicale** s'applique lorsqu'un donateur désigne un donataire pour agir en son nom en cas d'incapacité. Les donataires peuvent s'occuper de questions médicales.

Un **testament de vie** ou une **directive anticipée** peut préciser les préférences en matière de traitement médical. Il n'existe pas de loi au Kenya concernant les directives anticipées. Elles ne sont pratiquées que dans les établissements qui ont mis en place des politiques de fin de vie. Une ordonnance de non-réanimation (DNR) demande au médecin de cesser la réanimation cardio-pulmonaire. Les préférences du praticien, les souhaits des proches et la disponibilité des ressources influent sur les résultats. Les médecins peuvent hésiter à suivre des instructions écrites parce qu'ils ne sont pas sûrs de la situation juridique.

Sites web utiles
Ampath se penche sur l'introduction de programmes de soins palliatifs au Kenya

CM Property Digest se penche sur la planification successorale

The Conversation se penche sur le tabou des soins de fin de vie

Izna explique comment obtenir un plan financier pour les frais d'obsèques

La Haute Commission du Kenya définit les conditions à remplir pour le rapatriement d'un Kenyan décédé

Kenya Matters s'occupe du rapatriement des ressortissants kenyans décédés à l'étranger.

KIOI propose des informations sur la planification successorale au moyen d'un testament

Kraido Advocates fournit un guide pour la rédaction d'un testament au Kenya

L'avocat Wangu examine comment créer une procuration médicale

Un article de Linked In traite de la procuration

Le site du ministère de la santé présente la politique kényane en matière de soins palliatifs pour la période 2021-2030

MNM propose des informations sur les testaments et les donations

Oraro and Company Advocates examine la création d'un trust comme alternative au testament

Ce document universitaire de 2020 porte sur la planification préalable des soins chez les patients kenyans sous hémodialyse.

Ce document de 2020 examine les facteurs qui influencent la prise de décision concernant les ordonnances de non-réanimation au Kenya.

Cette étude de 2021 examine la planification de la fin de vie à Nairobi.

Cette étude de 2017 se concentre sur les facteurs qui influencent les directives anticipées au Kenya

Cette étude de 2024 explore les influences religieuses, culturelles et sexuelles sur les directives anticipées des patients kenyans.

Cette étude de 2014 examine les préférences et les priorités en matière de soins de fin de vie au Kenya.

L'UBWA énumère 18 choses que vous devez savoir sur la procuration, fournit des informations sur les dons par testament et explore la planification successorale.

Ce site du gouvernement britannique explique ce qu'il faut faire en cas de décès d'un ressortissant britannique au Kenya.

Plenna décline toute responsabilité quant à la teneur de ce document. Nous ne pouvons pas garantir l'exactitude des informations fournies par d'autres organismes et nous ne sommes pas responsables de l'utilisation que vous faites des informations figurant dans ce document ou relatifs à ce document.

Date: 2025-07-02

Translation disclaimer: Contenu rédigé à l'origine en anglais.